

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le onze Avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la Présidence de Monsieur DELATTRE Jean-François, Maire, et sur convocation du 07 Avril 2014 affichée le jour même.

Sont présents : Messieurs DELATTRE – REGNIER - STIEVENARD – LECOMTE - LESTOILLE - WALLEZ - MARTINACHE - NUTTIN – BOULANGER – COCQUELET – GIERCZYNSKI

Mesdames LEMOINE - MORELLE C.– DAVOINE - MORELLE M.J. - ZAWIEJA - LEMAIRE ROCCI - MAJCHRZAK - DETEMMERMAN - PLOUCHART - PAGANA.

Absent : Monsieur FLAMENT (Excusé, Procuration à Mme DAVOINE)

Madame DAVOINE est Secrétaire de Séance.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal des démissions en date des 07 et 08 Avril 2014, de Madame KRUGER Christelle et Monsieur PATI Luciano, Conseillers Municipaux. Madame PAGANA Laura, née le 08 Juin 1990 suivante de la liste « Haspriens, Evoluons... » a été informé de cette situation et a confirmé son accord pour siéger au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire déclare Madame PAGANA Laura installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale et l'invite à siéger au sein du Conseil Municipal.

Naturellement le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Sous-Préfet sera informé de cette modification

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 AVRIL 2014

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION DES MEMBRES CHARGES D'ANIMER LES COMMISSIONS COMMUNALES.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, qu'il y a lieu de désigner les Membres chargés d'animer les Commissions Communales. Il souhaite que la composition des différentes commissions permette l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée Communale.

Après délibéré et vote, sont désignés à l'unanimité pour animer les différentes Commissions Communales (composées au maximum de dix Membres du Conseil Municipal) :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSION COMMUNICATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES ET CEREMONIES :

PRESIDENT :

Monsieur DELATTRE Jean-François

ADJOINT DELEGUE :

Monsieur REGNIER Jean-Luc

MEMBRES :

Madame LEMOINE Chantal

Madame MORELLE Christiane

Madame DAVOINE Irène

Madame LEMAIRE Françoise

Madame ZAWIEJA Annie

Monsieur MARTINACHE Yves

Monsieur WALLEZ Gilles

Madame ROCCI Anne

COMMISSION DEVELOPPEMENT URBAIN ET TRAVAUX :

PRESIDENT :

Monsieur DELATTRE Jean-François

ADJOINT DELEGUE :

Monsieur STIEVENARD Francis

MEMBRES :

Monsieur REGNIER Jean-Luc

Monsieur LECOMTE José

Madame DAVOINE Irène

Madame MORELLE Marie-José

Monsieur NUTTIN Didier

Monsieur MARTINACHE Yves

Monsieur BOULANGER Joffrey

Monsieur COCQUELET Jean-Noël

COMMISSION JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE :

PRESIDENT :

Monsieur DELATTRE Jean-François

ADJOINT DELEGUE :

Madame LEMOINE Chantal

MEMBRES :

Madame MORELLE Christiane

Madame DAVOINE Irène

Madame LEMAIRE Françoise

Madame ZAWIEJA Annie

Madame MAJCHRZAK Chantal

Madame DETEMMERMAN Betty

Madame PAGANA Laura

Monsieur GIERCZYNSKI Bernard

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE :

PRESIDENT :

Monsieur DELATTRE Jean-François

ADJOINT DELEGUE :

Madame MORELLE Christiane

MEMBRES :

Monsieur REGNIER Jean-Luc

Madame LEMOINE Chantal

Madame DAVOINE Irène

Madame ZAWIEJA Annie

Monsieur MARTINACHE Yves

Madame MAJCHRZAK Chantal

Monsieur BOULANGER Joffrey

Monsieur COCQUELET Jean-Noël

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF :

PRESIDENT :

Monsieur DELATTRE Jean-François

ADJOINT DELEGUE :

Monsieur LECOMTE José

MEMBRES :

Monsieur REGNIER Jean-Luc

Madame LEMOINE Chantal

Madame MORELLE Christiane

Madame DAVOINE Irène

Madame ZAWIEJA Annie

Monsieur MARTINACHE Yves

Madame DETEMMERMAN Betty

Madame PLOUCHART Sylvie

COMMISSION CADRE DE VIE ET PATRIMOINE NON SPORTIF :

PRESIDENT :

Monsieur DELATTRE Jean-François

ADJOINT DELEGUE :

Madame DAVOINE Irène

MEMBRES :

Monsieur REGNIER Jean-Luc

Monsieur STIEVENARD Francis

Madame LEMOINE Chantal

Monsieur FLAMENT Bruno

Madame ZAWIEJA Annie

Monsieur MARTINACHE Yves

Madame PAGANA Laura

Monsieur GIERCZYNSKI Bernard

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSION DES FINANCES :

PRESIDENT :

Monsieur DELATTRE Jean-François

MEMBRES :

Monsieur REGNIER Jean-Luc
Monsieur STIEVENARD Francis
Madame LEMOINE Chantal
Madame MORELLE Christiane
Madame DAVOINE Irène
Monsieur NUTTIN Didier
Monsieur WALLEZ Gilles
Madame PLOUCHART Sylvie
Monsieur GIERCZYNSKI Bernard

COMMISSION COMMUNALE « URBANISME » CHARGÉE DE SUIVRE L'ÉLABORATION DU P.L.U. :

PRESIDENT :

Monsieur DELATTRE Jean-François

MEMBRES :

Monsieur STIEVENARD Francis
Madame MORELLE Marie-José
Monsieur NUTTIN Didier
Monsieur MARTINACHE Yves
Madame PAGANA Laura
Monsieur COCQUELET Jean-Noël

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET DE GAZ DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES (S.I.D.E.G.A.V.)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie Électrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes (S.I.D.E.G.A.V.).

Après délibéré et vote, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie Électrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes (S.I.D.E.G.A.V.) :

➤ **DELEGUES TITULAIRES :**

- Monsieur STIEVENARD Francis
- Monsieur MARTINACHE Yves

➤ **DELEGUE SUPPLEANT :**

- Monsieur DELATTRE Jean-François

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE (S.M.B.S.)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune auprès du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle (S.M.B.S.).

Après délibéré et vote, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, pour représenter la Commune auprès du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle (S.M.B.S.) :

- DELEGUE TITULAIRE :
 - Monsieur FLAMENT Bruno
- DELEGUE SUPPLEANT :
 - Monsieur LESTOILLE Philippe

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DOUCHY – HASPRES – NOYELLES (S.I.A.D.H.N.)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, qu'il y a lieu de désigner deux délégués pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Douchy – Haspres - Noyelles (S.I.A.D.H.N.).

Après délibéré et vote, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Douchy – Haspres – Noyelles (S.I.A.D.H.N.) :

- DELEGUES :
 - Monsieur STIEVENARD Francis
 - Monsieur COCQUELET Jean-Noël

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CENTRE DE VACANCES « LES GRANGETTES » (S.I.G.C.V.G.)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes » (S.I.G.C.V.G.).

Après délibéré et vote, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes » (S.I.G.C.V.G.) :

- DELEGUES TITULAIRES :
 - Madame LEMOINE Chantal
 - Madame MORELLE Christiane

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ DELEGUES SUPPLEANTS :

- Madame ROCCI Anne
- Madame LEMAIRE Françoise

REPRESENTANTS AU COMITE D'AIDE AUX JEUNES DE HASPRES (C.A.J.H.)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, qu'il y a lieu de désigner des représentants pour représenter la Commune auprès de l'Association « Comité d'Aide aux Jeunes de Haspres (C.A.J.H.) ».

Après délibéré et vote, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, pour représenter la Commune auprès de l'Association « Comité d'Aide aux Jeunes de Haspres (C.A.J.H.) » :

- Monsieur STIEVENARD Francis
- Madame LEMOINE Chantal
- Madame MORELLE Christiane
- Monsieur LECOMTE José
- Madame DAVOINE Irène
- Madame LEMAIRE Françoise
- Madame ZAWIEJA Annie
- Madame PAGANA Laura
- Monsieur GIERCZYNSKI Bernard

REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT (C.A.P.H.)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, qu'il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la Commune auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H.).

Après délibéré et vote, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, pour représenter la Commune auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H.) :

- REPRESENTANT TITULAIRE :

- Monsieur LECOMTE José

- REPRESENTANT SUPPLEANT :

- Monsieur NUTTIN Didier

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RENOUVELLEMENT DU COMITE S.I.D.E.N.-S.I.A.N. - DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES POUR LA COMPETENCE « PRODUCTION PAR CAPTAGES OU POMPAGES, PROTECTION DES POINTS DE PRELEVEMENT, TRAITEMENT, TRANSPORT ET STOCKAGE D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE »

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, que la Commune procède à la désignation, pour la compétence « Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvements, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine », d'un Grand Electeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège de l'arrondissement de Valenciennes. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Après délibéré et vote, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, comme Grand Electeur appelé à siéger au collège de l'arrondissement de Valenciennes ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité SIDEN-SIAN et au titre de la compétence « Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvements, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège :

- Monsieur NUTTIN Didier
Né le 20 Juillet 1949
Domicilié à HASPRES (59198)
20 rue de la Couture

RENOUVELLEMENT DU COMITE S.I.D.E.N.-S.I.A.N. - DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES POUR LA COMPETENCE « DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE »

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, que la Commune procède à la désignation, pour la compétence « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine », d'un Grand Electeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège de l'arrondissement de Valenciennes. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Après délibéré et vote, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, comme Grand Electeur appelé à siéger au collège de l'arrondissement de Valenciennes ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN et au titre de la compétence « Distribution d'eau destinée à la consommation humaine », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège :

- Monsieur NUTTIN Didier
Né le 20 Juillet 1949
Domicilié à HASPRES (59198)
20 rue de la Couture

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, qu'il y a lieu de fixer le nombre de Membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune. Elle est composée, outre le Maire qui en est le Président de droit, en nombre égal, au maximum de huit Membres élus en son sein par le Conseil Municipal et au maximum de huit Membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide que le nombre de Membres de la Commission Administrative du C.C.A.S. de la Commune sera de huit Membres élus et de huit Membres nommés par le Maire.

DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES A VERSER AUX AUX TITULAIRES DES MANDATS LOCAUX DE MAIRE ET D'ADJOINTS.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, les barèmes applicables concernant les indemnités de fonction susceptibles d'être versées aux titulaires de mandats locaux, tels qu'ils résultent de la Loi, articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il propose d'en discuter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (par 18 voix pour, contre 2 et abstention 3) d'allouer à effet du jour de leur élection :

- Au Maire de la Commune, l'indemnité maximale prévue par la Loi, soit 43,00 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (Indice Brut 1015).
- A chacun des six Adjointes, l'indemnité maximale prévue par la Loi, soit 16,50 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (Indice Brut 1015).

L'enveloppe indemnitaire globale autorisée n'étant pas dépassée.
Les crédits correspondants seront prévus aux différents Budgets.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(annexé à la délibération en date du 11 Avril 2014 relative aux indemnités à verser aux titulaires des mandats locaux)

Commune de 2830 habitants, sans majoration possible

Fonction	Indemnité maximale autorisée dans la strate de référence (en %)	Indemnité votée avant majoration (en %)	Majoration (en %)	Indemnité totale (en %)
Maire	43,00	43,00	Néant	43,00
Adjoints (6)	16,50 x 6 = 99,00	16,50 x 6 = 99,00	Néant	99,00
Conseillers municipaux délégués (0)		0		0
Conseillers municipaux (16)		0		0
Total	142,00	142,00		142,00

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la reconduction éventuelle de l'indemnité de Conseil, accordée par le précédent Conseil Municipal, à Madame FREVILLE Sylvie, Receveur de la Commune.

Il rappelle que cette Indemnité est calculée suivant un barème officiel qui fixe son montant maximum, et qu'il y a lieu de déterminer le pourcentage de ce montant maximum qui lui sera versé ou non.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire l'indemnité de Conseil versée à Madame FREVILLE Sylvie, Receveur de la Commune, au taux de 100 %.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.